

FORMULE 74C
COUR DU BANC DU ROI
Centre de _____

**DEMANDE DE LETTRES D'ADMINISTRATION
SOUS RÉGIME TESTAMENTAIRE**

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU _____,
(nom du défunt)

je soussigné (nous soussignés), _____
(nom de l'exécuteur ou des exécuteurs testamentaires)

de _____, _____, demande (demandons) par les
(ville/village) *(province/territoire)*

présentes que les lettres d'homologation du dernier testament du défunt me soient (nous soient) octroyées (ou la mention appropriée) et afin d'appuyer ma demande (notre demande), JE DÉCLARE (NOUS DÉCLARONS INDIVIDUELLEMENT) SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. Feu _____, est décédé le _____.
(nom du défunt) *(date)*

Au moment de son décès, le défunt avait sa résidence habituelle à _____,
_____.
(ville/village)
(province/territoire)

2. Le défunt a fait son dernier testament le _____. Le document joint à la
(date)
présente demande comme pièce « A » est l'original ou une copie du dernier testament du défunt.

3. Au moment de son décès, le défunt *(cochez tous les énoncés qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent)* :

n'avait jamais été marié;

était marié à _____;
(nom)

était divorcé de _____;
(nom)

était veuf de _____.
(nom)

(Remarque : Remplissez le paragraphe 4 uniquement si la personne est décédée le 30 juin 2004 ou après cette date.)

4. Au moment de son décès, le défunt *(lisez la remarque qui suit le paragraphe 4, cochez tous les énoncés qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent)* :

n'avait jamais eu de conjoint de fait;

- vivait avec son conjoint de fait, _____;
(nom)
- était séparé de son conjoint de fait, _____,
(nom)
mais leur union n'avait pas été dissoute;
- avait vécu en union de fait avec _____
(nom)
et leur union avait été dissoute;
- était le conjoint de fait survivant de _____.
(nom)

Si le défunt a eu au moins un conjoint de fait avant de décéder, précisez la date à laquelle l'union ou les unions de fait ont débuté et, s'il y a lieu, la ou les dates auxquelles les conjoints de fait se sont séparés ou auxquelles l'union ou les unions de fait ont été dissoutes.

Si le défunt a également eu un conjoint en plus d'avoir eu au moins un conjoint de fait, précisez la date du mariage et, le cas échéant, celle de la séparation des conjoints.

Si la personne est décédée le 30 juin 2004 ou après cette date, lisez la remarque suivante, cochez tous les énoncés du paragraphe 4 qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent.

REMARQUE : Pour l'application de la présente formule :

« **conjoint de fait** » Dans le cas du conjoint de fait d'une personne décédée, s'entend de la personne qui, selon le cas :

- a) a fait enregistrer avec la personne décédée une union de fait conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*;
- b) a vécu dans une relation maritale avec la personne décédée sans avoir été mariée avec elle :
 - (i) soit pendant une période d'au moins trois ans,
 - (ii) soit pendant une période d'au moins un an, s'ils sont les parents d'un même enfant.

« **dissolution d'une union de fait** » S'entend, selon le cas :

- a) lorsque l'union de fait a été enregistrée auprès de l'état civil (conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*), de la dissolution de cette union auprès de l'état civil;
- b) lorsque l'union de fait n'a pas été enregistrée auprès de l'état civil, du fait, pour les conjoints de fait, d'avoir vécu séparés l'un de l'autre pendant une période d'au moins trois ans.

5. Cochez tous les énoncés qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent :

Aucun exécuteur testamentaire n'a été désigné dans le testament (ou le codicille);

L'exécuteur testamentaire désigné dans le testament, _____,
(nom)
a renoncé à tout titre et droit relativement à l'homologation et à l'exécution de ce testament
(et de ce codicille);

L'exécuteur testamentaire désigné dans le testament, _____,
(nom)
est décédé avant _____.
(nom du défunt)

6. Le défunt était majeur (c'est-à-dire âgé de 18 ans, ou de 21 ans si le testament date d'avant 1971) au moment de la passation du testament et ne s'est pas marié par la suite.

7. Autant que je sache (cochez l'énoncé qui s'applique) :

le testament ci-joint est le seul testament non révoqué du défunt;

il existe un autre testament non révoqué du défunt au sujet duquel des précisions, y compris la source des renseignements dont je dispose, sont indiquées ci-dessous
(fournissez des renseignements, y compris la date et le lieu de passation du testament additionnel) :

8. Les éléments d'actifs dont le défunt était en possession, ou sur lesquels il détenait un droit, au moment de son décès sont constitués de biens immeubles d'une valeur de _____ \$ et de biens meubles d'une valeur de _____ \$ au sujet desquels des précisions véridiques sont indiquées dans l'inventaire et la déclaration de valeur joints à la présente demande comme pièce « B ».

9. Des précisions concernant les résidents du Manitoba qui sont majeurs et qui ont un droit équivalent ou un droit antérieur prioritaire à l'égard de l'octroi des lettres d'administration relatives à la succession sont indiquées ci-après :

Nom :	Lien avec le défunt :

10. J'ai (Nous avons chacun) 18 ans révolus, mon lieu de résidence habituel est (notre ou nos lieux de résidence habituels sont) correctement indiqué(s) ci-dessus et je prétends (nous prétendons) avoir le droit d'obtenir des lettres d'administration à l'égard de la succession à titre de _____.
(lien avec le défunt)
11. Je jure (Nous jurons) solennellement d'administrer fidèlement les biens du défunt conformément à la loi et de rendre un compte complet et exact de mon administration (notre administration) quand j'y serai (nous y serons) légalement tenu(s).

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,
(individuellement) devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du ou des déposant

Notaire public/commissaire à l'assermentation
dans et pour la province du Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

REMARQUE

Si le défunt était inscrit à titre d'Indien au sens de la *Loi sur les Indiens* (Canada) et résidait dans une réserve au moment de son décès, la Règle 74 ne s'applique pas et vous devrez déposer une demande d'administration auprès du gouvernement fédéral.